



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

REUNION Du 9 novembre 2022
PV N.9

PRESIDENT : M. Bernard COUDERT

PRESENTS : MMES DELEBECQUE Christine - DEROM Margaux - MM. DESPLAT Olivier (CTD) –
ROUX Nicolas - WILLIAMS Jérémia.

EXCUSE : M. FALL Angelo

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de L'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF. Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

CATEGORIE U13

Défis techniques :

- **Journées impaires : double 8**
- **Journées paires : Jonglerie**

Suite aux mails reçus et après accord des 2 clubs, la commission enregistre les modifications suivantes :

MATCH N° 52266.1 AS AMBAZAC 1/ US BESSINES 1 U13 D3 POULE C DU 12/11

Inversion de la rencontre : match à BESSINES.

MATCH N° 52303.1 AURENCE-ROUSSILLON2/ AS BOSMIE 1 U13 D2 POULE A DU 26/11

Match à 15H00 au stade de l'Aurence.

MATCH N° 52174.1 JA ISLE 2/ AS SAINT JUNIEN 1 U13 D2 POULE C DU 12/11

Accord des clubs pour match à 11H au stade du Gondeau.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

La commission enregistre les engagements suivants :

- US LIMOGES BASTIDE pour une seconde équipe en U13 D4
- LIMOGES BEAUBREUIL pour une seconde équipe en U13 D4

MATCH N°52286.1 U13 D2 POULE A BOISSEUIL FC 1/ AURENCE ROUSSILLON 2 U13 D2 POULE A

La commission,

- constate que la feuille de match est reçue hors délai
- débite le club BOISSEUIL FC de la somme de 21 euros pour feuille de match hors délai.

LA LFNA a informé de l'accession de 4 équipes U13 de notre département en décembre pour participation au critérium Régional en seconde phase : Mise en place du tableau Montée et Descente dans la catégorie.

CATEGORIES U9 et U7

Pour rappel, **les comptes rendus de plateau** (feuille de licences comprise) pour les catégories U7 et U9 sont **obligatoires et doivent être renvoyés** au District par le club organisateur sous 48H ou au plus tard le mercredi suivant le plateau.

En cas de plateau – non joué-, il est impératif que le club organisateur prévienne le District si possible par retour de mail

Pour la Commission Foot Animation,
Christine DELEBECQUE

Procès-verbal validé par le Secrétaire Général, Mounir SISSAOUI